

L'ennui est que ce processus peut léser certains et c'est cette crainte, parfois une réaction économique et politique à court terme, qui peut altérer la politique. Nombre de ceux qui subissent des effets néfastes éprouvaient des difficultés de toute façon et étaient épaulés artificiellement, un grand nombre inconsciemment, à cause d'une situation qui ne reflétait pas les véritables forces de l'économie. Néanmoins, les dégâts sont là et il faudra de fortes connaissances, une grande sagesse et perspicacité à ceux qui devront porter des jugements sur la nature et la gravité des dégâts, afin que ces jugements soient justes et prudents. Je recommande, toutefois, que le bénéfice du doute soit toujours accordé aux grandes industries de main-d'œuvre et à celles qui possèdent un degré élevé de technologie inestimable ou unique en son genre et de compétence technique.

Il faudra s'occuper spécialement et le plus tôt possible des petites entreprises qui ont habituellement à faire face à de graves problèmes d'argent liquide et de mises de fonds, et prendre des mesures pour leur venir en aide. Il se pourrait que ces compagnies, du fait de leur peu d'importance, n'attirent pas l'attention, et elles pourraient, du fait d'un trop grand retard, être acculées à la faillite. Si certaines ont droit à notre sollicitude, elles sont particulièrement précieuses pour notre société et notre économie. En égard à notre marché d'exportation qui se trouve menacé, elles se présentent comme des entreprises en général bien gérées, disposant souvent de techniques ou de conceptions exclusives et ayant fait preuve d'un esprit appartenant qu'il y a lieu d'encourager. En outre, elles appartiennent habituellement à des Canadiens.

J'exhorterais le gouvernement à signifier aux banques son espoir qu'elles accorderont un traitement particulier à de telles entreprises pendant la période antérieure aux décisions et aux paiements concernant les dommages subis. Les banques sont même particulièrement en mesure de rendre à leurs clients et au gouvernement des services inestimables en signalant ce genre d'entreprises au tribunal et en aidant à évaluer leur situation. Le personnel bancaire est particulièrement compétent en pareils cas, connaissant en général intimement la situation d'une entreprise, ses débouchés, ses possibilités et ses points faibles. En même temps, les banques, du fait de leurs intérêts en l'occurrence peuvent difficilement avoir à leur égard une attitude entièrement objective. Cependant, toute dérogation en ce domaine serait en général dans l'intérêt de leurs clients et probablement dans celui de l'économie. En tout cas, leur connaissance intime de la question aurait une grande valeur pour le tribunal et il y a lieu de l'encourager et de l'appuyer.

La situation est troublante, mais ne doit pas dégénérer en désastre. Je rentre du Royaume-Uni et de l'Europe, où l'incertitude cause de grands soucis. Parce que nous sommes plus près des États-Unis, parce que nos économies sont si étroitement reliées et parce que la réputation et le leadership canadiens ont été l'objet d'admiration par le passé, et aussi à cause de ce qui pourrait surprendre certains Canadiens (à l'exception des quelques-uns qui le connaissent bien), à savoir, le prestige dont jouit notre ministre des Finances à l'échelle internationale, l'Europe attend que nous lui indiquions la voie à suivre.

Nous avons une bonne réputation. Notre attitude face à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun est grandement appréciée et reflète certains des éléments de la crise courante. Au départ, certaines exportations cana-

diennes en souffriront. Certaines, c'est regrettable, y perdront complètement leurs marchés, mais, je le répète, ne nous attardons pas à une telle supposition. En fin de compte et peut-être avant longtemps, cela devrait nous assurer un marché plus prospère et plus considérable pour nos produits dans toute l'Europe. En fait, pour bon nombre de nos exportateurs, la situation est une occasion unique en son genre.

• (4.20 p.m.)

Les Canadiens qui font des affaires au Royaume-Uni devraient y négocier actuellement leurs modalités avec leurs clients traditionnels dans ce pays, afin de pouvoir conserver le maximum d'échanges commerciaux dans le cadre du Marché commun. Une fois qu'ils auront trouvé la formule voulue pour faire le commerce avec la Grande-Bretagne au sein du Marché commun, ils auront mis au point en même temps la formule qui leur permettra de commercer avec les autres pays du Marché commun. C'est un domaine où bien des Canadiens se sont montrés hésitants et ils devraient considérer la situation comme une invitation et une occasion d'exploiter un marché riche et qui va grandissant. D'autre part, cela facilitera nos efforts forcément incessants pour diversifier nos marchés, afin de diminuer notre dépendance vis-à-vis du marché plus considérable et plus commode chez nos voisins du Sud. Je ne propose sûrement pas une déviation de notre commerce; de fait, nous devons continuer d'accroître nos exportations aux États-Unis, mais tâchons d'ouvrir les yeux, d'élargir notre horizon, d'accéder à des domaines où nous sommes bienvenus et où le gouvernement actuel a pris d'énergiques initiatives. Nos délégués commerciaux au pays et à l'étranger sont particulièrement compétents et désireux de nous faciliter la tâche, mais ils ne sauraient faire le travail des hommes d'affaires canadiens. Ces derniers doivent se rendre sur les lieux, mais nos délégués commerciaux à l'étranger peuvent leur frayer la voie.

La mesure à l'étude ne vise pas à remédier à toutes les difficultés que la mesure américaine nous suscite. C'est une méthode qui permettra du moins de protéger l'industrie et les emplois qui sont tout particulièrement vulnérables. Quelques-uns de mes vis-à-vis, à la gauche de l'opposition officielle, aimeraient qu'elle soit retirée ou remise à plus tard et remplacée par une ligne de conduite entièrement nouvelle sur la propriété étrangère et une nouvelle politique industrielle pour le Canada. Ces messieurs savent très bien que des politiques de ce genre sont à l'étude mais qu'elles exigent de longues réflexions et considérations—à moins, bien entendu, que l'on veuille accepter leurs petites formules simplistes et absolument néfastes. Retarder le bill actuel consisterait à une négligence presque criminelle et ce serait aux dépens des travailleurs qu'ils s'imaginent être seuls à représenter.

Assurément, il y aura des difficultés et des inégalités. La chose arrive inévitablement lorsque l'intervention gouvernementale est marquée et que sont faussées les forces économiques normales. Monsieur l'Orateur, je prétends que la situation actuelle est fort peu souhaitable et que le gauchissement est même accentué à la suite des mesures prises par les États-Unis. Le plus tôt on atténuera ou supprimera toutes ces distorsions artificielles, le mieux s'en trouveront tous les intéressés.

La Commission elle-même a une tâche peu enviable. Elle devra exercer la sagesse de Salomon dans ses délibé-